

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrique F A I	Type 7 5 0 G T	Fiche d'homologation N° CH 5279 01
---	-----------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur F. A. I. SpA., Noventa Vicentina (Vicenza) (I)  
 Identification "FAI 750 GT" sur la plaquette du constructeur et en préfixe au No du châssis

Plaquette constructeur à droite, latéralement dans la cabine  
 N° du châssis à gauche, latéralement sur le longeron, au centre du véhicule  
 Identification du moteur "VM 1053 SU" latéralement sur le bloc, sous la pompe à carburant (frappée par l'importateur)  
 Importateur principal IBEA AG, Baumaschinen, 3425 Koppigen  
 Véhicule homologué FAI 750 GT - 50 945

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 ou 8  
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique  
 Transmission entraînement hydrostatique + boîte méc. à 2 vitesses  
 Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues  
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues, avec assistance hydraulique  
 Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur le cardan  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier articulé  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits contrôle du niveau; lampe-témoin séparée

**Moteur**  
 Marque V M Type 1053 SU  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement air Nombre cylindres 3  
 Alésage 105 Course 110  
 Cylindrée 2856 CV-impôt 14,55  
 Puissance en kW 41 à t/min 2250  
 DIN CV 55,8  
 Bruit à proximité 93 dB/A à t/min 2250 x)  
 Silencieux 1 = 500x Ø 120 mm xx)  
 Mesure des gaz Bacharach 4,0  
 BOSCH noircissement 2,8 à 95 %

**Carrosserie** excavatrice  
 Nombre de portes 1 Indic. vitesse -  
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs intérieur / gauche / \*\*)  
 Cale 1 = 400x300x230mm Attelage -  
 Antivol -  
 Nombre de places 1 av centre ar  
 Dimensions intérieur extérieur  
 Longueur 6650 Empattements 2060 /  
 Largeur +) 2410 Essieu double av ar  
 Hauteur 3380 Voie +) av 1955 ar 1955  
 Porte à faux lat. Voies av ar  
 av 3520 ar  
 ar 1070 Braquage ° g 12400 d 12400

**Poids**  
 avant arrière total  
 Poids à vide 4680 5520 10200  
 Charge utile  
 Poids total  
 Garantie fabr. 8000 8000 16000  
 Dimens. pneus 18 R 19,5 18 R 19,5 (Variantes +)  
 Ply/bars = / 6,25 = / 6,25 voir  
 Charge 9000 9000 remarques)  
 pour V max 30 30

Distance volant - vers l'avant du véhicule -  
 Dimensions avec le bras en position médiane  
 Garantie poids remorquable avec frein  
 Garantie poids remorquable sans frein  
 Garantie poids de l'ensemble  
 Poids remorquable testé  
 Vitesse maximale selon le constructeur 19 km/h  
 Vitesse maximale testée à 2250 t/min au moteur 18 km/h

§) Equipement		Indications pour le permis de circulation	
Feux de route	CR (E)	Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial) *
Feux de croisement	CR (E)	Marque et type	F A I 750 GT
Feux de position	A (E)	Homologation	
Feux rouges	R (E)	N°	CH 5279 01
Feux stop	S1 (E)	Carrosserie	excavatrice
Clignoteurs	av AV/1 4 (E) ar 2a (E)	Places	total 1 avant
Catadioptres	av I (E) ar I (E)	Poids à vide	10200
Feux de gabarit	av A (E) sur le bras ar R (E)	Charge utile	-
Feux complémentaires	1/ lampe de travail avec lampe-témoin sur le toit	Poids total	10200
Eclairage plaque	-	Carburant	D
Essuie-glace	1/ balais (dégivreur) sans lave-glace	CV-impôt	14,55
Avertisseurs	HELLA el 20 011	Cylindrée	2856
	ou d'autres modèles homologués		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4250 mm.
- \*\* ) Rayon de visibilité 12 m: est bouché partiellement sur la droite par le bras de l'excavatrice; un rétroviseur complémentaire à droite est obligatoire, dirigé vers l'avant (300 cm<sup>2</sup>).
- + ) Variante de pneus : 7.50 -20 8 PR 7660 (5,00) largeur du véhicule = 2350 mm, voies AV + AR = 1870 mm pneus jumelés  
9.00 -20 10 PR 8860 (5,75) 2450 mm 1870 mm pneus jumelés
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.
- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18 km/h, M2, IA 5,125 = 84 dB/A  
à proximité = mesuré à 50 cm du centre de l'arrière du véhicule.
- xx) Insonorisation : l'intérieur du compartiment du moteur est entièrement garni de caoutchouc-mousse.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: à l'avant et de chaque côté du bras pendulaire; sur la protection de la lame niveleuse et à l'arrière sur les supports des feux; feu de gabarit à l'avant sur le bras;
- 138 - protection sur la partie inférieure de la lame niveleuse;
- 141 - les parties suivantes doivent être assurées: le bras de travail au moyen d'un fourreau de 480 mm de longueur sur le cylindre de levage; le godet par un câble; la tourelle par une cheville; la lame niveleuse par une chaîne;  
- les feux de gabarit amovibles et les catadioptres arrière doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation

Koppigen, 05.02.79 / 16.02.79

Service fédéral d'homologation